

# 691

# Domaine public

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 691 14 juillet 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Hélène Bezençon  
Jeanlouis Cornuz  
Claude Droz  
Gil Stauffer

## Piétons, n'empiétez pas!

*Donc, l'expérience de la réduction de la vitesse à 50 km/h. dans les localités s'est révélée concluante. Moins d'accidents, moins de victimes (voir DP 689).*

*L'écart entre la zone d'expérience et une zone témoin de grandeur équivalente est suffisant (9%) pour qu'on ne puisse parler d'errance statistique. Le respect de la vie, le prix de l'intégrité corporelle ne laissent pas place à l'hésitation. Puisqu'efficace, la mesure exige généralisation.*

*L'opposition, pourtant, s'organise. Avec quels arguments?*

*L'efficacité de la mesure est considérée comme une atteinte au principe — érigé en liberté fondamentale — automobilistique.*

*En effet, à 40 km/h., la probabilité d'accidents sera réduite encore; à 30 km/h. encore plus, à 20 km/h. encore; absolue à zéro km/h. La sécurité totale, c'est la suppression de l'automobile...*

*Toute limitation partielle est donc assimilée, philosophiquement si on ose dire, à une atteinte essentielle!*

*Attitude caractéristique de l'intolérance: toucher à un détail, c'est tout remettre en cause. 50 au lieu de 60, une hérésie.*

*La mesure, ajoutez-on, sera difficilement contrôlable. Argument du Conseil d'Etat vaudois, par exemple.*

*Pourquoi donc? Voyez l'avenue de Provence à Lausanne (entrée/sortie de la ville direction Genève)! Les quatre pistes incitent à dépasser le 60 km/h... mais les contrôles y sont fréquents. L'adaptation de la vitesse y devient une habitude. Le respect imposé et contrôlé d'une règle raisonnable n'est pas de la répression. S'efforcer d'obtenir dans toute la Suisse une réduction de l'ordre de 2000 accidents par une prestation minime, à peine*

*quelques minutes perdues, c'est du bon sens. L'égoïsme de qui ne veut pas l'admettre, pas une marque d'individualité!*

*Observez un passage-piéton. Qui s'y avance est censé jouir de la priorité. Elle n'est pratiquement plus observée. Le piéton, même franchement engagé, s'arrête, laisse passer. L'automobiliste force et il fait connaître son droit parce que freiner, s'arrêter, repartir est plus désagréable pour lui que pour un piéton faire un surplace. Le piéton n'a pas besoin de débrayer, donc il peut attendre.*

*Cela est si vrai que les passages pour piétons dont on veut vraiment assurer la sécurité sont munis du feu rouge sur commande.*

*Au lieu de faire respecter une règle essentielle: le plus lourd reconnaît les droits du plus léger; au lieu d'imposer le passage pour piétons comme le rappel absolu de cette hiérarchie des valeurs, on préfère doubler le passage jaune par un signal qui, lui, est respecté parce qu'il règle ordinairement les rapports entre véhicules lourds.*

*On pouvait admettre le débat sur la ceinture de sécurité, dans la mesure où étaient en jeu les risques que chacun, pour soi-même, veut prendre.*

*Mais des règles utiles pour la prévention des accidents dont autrui est la victime ne sauraient, sans perversion, être assimilées, à des règles répressives. Etrange capitulation aussi que de craindre d'avoir à les appliquer.*

## DP en été

«Domaine Public», toujours sur un rythme de parution mineur, semi-pause estivale bienvenue pour la rédaction et l'administration. Merci encore!

Pour mémoire, les dates de parution des prochains numéros:

DP 692, les 28/29 juillet.

DP 693, les 11/12 août.

DP 694, les 25/26 août.

A bientôt.

## COMMUNICATION

# Vie et mort d'un hebdo romand

Touchante unanimité dans les médias pour annoncer avec tristesse la fin de «Tout va Bien Hebdo» (détaillée en «première» dans «Tell»). Même la grande presse alémanique s'est mise au diapason. Ne croyez pas que la disparition de cet hebdomadaire nous comble d'aise. Nous n'avons jamais considéré «TVB» comme un concurrent et la mort d'un titre, quelle que soit sa tendance, s'il est de qualité, est un appauvrissement.

Mais il ne suffit pas, à chaque décès, de regretter cet appauvrissement, comme si le sort malin s'acharnait plus spécialement sur la presse de gauche.

La confraternité exige une interrogation qui puisse être de quelque utilité pour de prochaines aventures journalistiques, pour que le militantisme ne s'épuise pas dans de vaines entreprises, mal pensées. L'interrogation est d'autant plus urgente qu'à gauche l'idée mijote d'un hebdo romand, voire même d'un quotidien.

Premier point à considérer, la logique des chiffres. Au-delà du capital de départ nécessaire, la survie — et le développement — d'un hebdomadaire comparable avec ce qui est offert sur le marché, exige un réservoir de 30 000 lecteurs (acheteurs) environ. «L'Hebdo», avec toute la logistique Ringier à l'appui, est encore loin du compte. Il faut bien l'admettre: le réservoir romand est étrié (toutes proportions gardées, il faut tirer en France à 300 000 exemplaires).

L'idée de concurrencer les magazines existants est donc utopique. Il n'y a place que pour un projet complémentaire. Laissons à d'autres, mieux équipés, le soin de couvrir la politique internationale; il est impossible d'égaliser, sur ce terrain, «Le Nouvel Observateur», la TV romande ou, surtout, «Libération».

En revanche, pour ce qui est de l'enquête fouillée, qui va jusqu'au bout — on se souvient du travail exemplaire de «TVB» sur l'exportation d'armes, et en particulier des avions civilo-militaires — la place est loin d'être suroccupée, surtout en Suisse romande. «TVB» n'a peut-être pas suffisamment exploité ce créneau, difficile il est vrai.

Vaine également l'idée de viser des publics trop différents. Le cumul de populations de lecteurs, attirées chacune par une partie seulement du journal, n'est pas possible. L'expérience de «TVB» montre que la marginalité ne constitue pas un public homogène; il n'y a que des marginalités dont les préoccupations ne se recourent qu'occasionnellement.

Et puis, un journal de gauche à naître devrait en tenir compte, les lecteurs sont fatigués de la critique systématique; ils ne s'enthousiasment plus pour les moindres manifestations du «mouvement». Dans le désert intellectuel de la gauche helvétique, on demande des points de repère, des idées-force. La critique désabusée ne peut plus tenir lieu de seul substitut aux difficultés de l'action dans un paysage politique plus figé. Tout miser sur le non-institutionnel, sur le surgissement spontané de la vie, peut satisfaire temporairement un certain confort intellectuel. Mais c'est un pari épuisant et frustrant, parce que les choix importants se font aussi dans les institutions.

L'ébullition des mouvements, comités et autres groupuscules est importante. Pour comprendre les tendances nouvelles qui s'affirment, les valeurs qui émergent. Mais pour cela, il faut trier, synthétiser, trancher, juger. Sans craindre d'irriter. La gauche a besoin du choc des idées. Pas pour le plaisir, mais toujours pour inventer des solutions aux problèmes d'aujourd'hui. Pour que le bouillonnement ne devienne pas bouillon de culture.

## COMPTE

# Domaine Public 1982

*Rituel immuable. Tous les ans à pareille époque, «Domaine Public», ayant fait ses comptes, les publie (après l'assemblée générale des actionnaires de la SA qui chapeaute les éditions du journal). Voici donc les résultats 1982. Chiffres qui manifestent que tous les efforts de la rédaction et de l'administration, s'appuyant sur le soutien fidèle des abonnés, suffisent juste à maintenir cet hebdomadaire modeste dans une zone d'équilibre financier. Prix de l'indépendance: ni publicité, ni subventions qui prendraient le relais d'amis défail-*

*lants. C'est assez dire combien DP compte sur la collaboration active de ses lecteurs, pour assurer «la matérielle» bien sûr, mais aussi pour enrichir la rédaction, gage d'un rayonnement toujours plus important du journal.*

Compte d'exploitation 1982		(1981)
Impression et distribution	Fr. 79 220.15	(78 628.50)
Salaire et charges sociales	Fr. 51 975.—	(47 354.—)
Frais d'administration et divers	Fr. 13 158.15	(11 237.10)
<b>Total des charges</b>	<b>Fr. 144 353.30</b>	<b>(137 219.60)</b>
Ventes: aux numéros	Fr. 1 470.15	(1 224.35)
abonnements	Fr. 142 959.65	(136 646.90)
<b>Total des produits</b>	<b>Fr. 144 429.80</b>	<b>(137 871.25)</b>
Résultat (bénéfice)	Fr. 76.50	

## EN BREF

Débat sur la priorité du rail sur la route, ou vice et versa? Un constat, en tout cas, ne saurait être éludé: en trente ans, le nombre des voitures pour mille habitants âgés de vingt ans et plus s'est multiplié par près de dix — aujourd'hui pour 1000 habitants en Suisse (plus de 20 ans), on dénombre 500 voitures de tourisme, en 1950, on en comptait à peine 50.

## En remuant mes piles

«Dialogues avec Lanza del Vasto», par René Doumerc. (Editions Albin Michel. Coll. *Spiritualité vivante*. Fr. 8.80.)

Une cathédrale.

A la morale et à la pensée courantes, ce que l'astronavigateur est à la tonte du gazon — en quelque sorte.

«Diabolo Math — Des maths amusantes à partir de 15 ans». (Editions Belin. Fr. 22.—.)

«Dans un bois poussent 710 000 sapins. Chaque sapin possède au plus 100 000 aiguilles. Démontrer qu'au moins 8 sapins ont le même nombre d'aiguilles.» «Le lecteur trouvera facilement la solution», qu'ils disent. Ah bon. Moi, je suis une vraie cloche. Une bière à qui me fera parvenir la solution.

«Jouer avec les sciences de la nature», par H. J. Press. (Editions Dessain et Tolra, Paris. Environ Fr. 20.—.)

Plein de petits trucs marrants.

«Préhistoire de la France (Belgique-Luxembourg-Suisse)», d'Albert Ducros. (Editions Nathan. 1983. Environ Fr. 45.— probablement.)

Pas grand-chose à propos de la Suisse. Mais intéressant néanmoins. Clair et richement illustré.

«L'aventure de l'électricité», par Louis Leprince-Ringuet. (Editions Flammarion.)

Cavendish, Tesla, Oersted et Franklin n'étaient pas Français. Mais M. Leprince-Ringuet, lui, l'est. Donc tous les électrons de l'univers font cocorico tous les matins en se levant. Centrales nucléaires, camembert: même combat.

«Jésus et la Gnose» d'Emile Gillibert. (Editions Dervy-Livres, 6, rue de Savoie, 75006 Paris.)

Bizarres et rudes gaillards que les gnostiques. Pas très catholiques. Dommage que le Christ n'ait pas songé à consigner, rédiger, publier, diffuser lui-même son enseignement et à surveiller à la loupe les traductions qui en ont été faites. Dommage. Parce que nous saurions *précisément* à quoi nous en tenir.

Et bien le bonjour chez vous.

G. S.

PS. «La Hulotte», la plus marrante et la plus intelligente des revues européennes de protection de la nature est désormais distribuée en Suisse. Par: André Eiselé, éditeur. 1008 Prilly. Tél: (021) 25 63 24.

J'ai subi cela une ou deux fois par obligation. Un jour je regardais cinq carrés blancs juxtaposés. Cinquante centimètres environ de côté. Sur le premier, une ligne, oblique, un trait de bizingue, en un mot. Sur le deuxième deux traits semblables à peu près parallèles, trois sur le troisième, etc. Je me posais la question de savoir qui avait pu me convier à venir voir, à grands frais, une œuvre, à la hauteur de laquelle, de toute évidence, mon esprit obtus ne pouvait atteindre. Mais tout à coup du sein de ma perplexité naquit un espoir. Un homme de mes connaissances se trouvait à mes côtés, nous étions seuls et c'était le chef du Département de l'instruction publique d'un canton suisse. Quel heureux hasard m'écriais-je. Vous allez heureusement pouvoir m'éclairer! Nous nous regardâmes. Et j'eus droit à un immense éclat de rire. Me plantant là, mon interlocuteur partit secoué qu'il était par une hilarité incontrôlable. Depuis je n'en dors plus. Riais-il d'avoir rencontré un béotien de ma trempe ou d'autre chose. J'en ai gardé un doute pénible et jamais personne n'a voulu m'éclairer. Et je me méfie de l'indulgence de mon entourage. Votre article m'a un peu soulagé. Encore que je ne sache pas si vous avez quelque autorité en la matière qui donnerait un peu de poids à vos propos, propos, avouez-le en général bien légers. Précisons en outre que pour ma part, dans le domaine pictural, je parle en homme de la rue. Comme dans tant d'autres, d'ailleurs.

Merci quand même.

Claude Berney.

## COURRIER

### Face à cinq carrés blancs

A l'attention de M. Gil Stauffer.

Concerne DP 689. De l'art dit moderne.

Cher Monsieur,

Tout bleu un tableau représente le passage de la mer Rouge par les Israélites. Eux, ils ont déjà passé. Les Egyptiens vont venir ou bien sont déjà

noyés. On ne sait pas au juste. Entièrement noire une toile est un combat de nègres dans un tunnel. Verte, c'est trop facile... les vaches mêmes peuvent répondre.

A «contempler» un tas de carrons et des bouts de ficelle, ce qui m'étonne ce n'est pas le tas lui-même mais le tas de c..., pardon de gens qui, regardant, croient devoir prendre des airs inspirés, savants, mystérieux, les plus osés, assez rares en général, finissant par émettre des considérations ésotériques, alambiquées, sibyllines.

## MOTS DE PASSE

### Motus

Tu passes  
Incognito  
Ma parole à bon port.

Hélène Bezençon

PETIT ÉCRAN

## Tout le monde il est content, tout le monde il est câblé

Mercredi dernier, le Conseil fédéral a pris une option importante en matière de médias électroniques, en donnant le feu vert pour des essais de télévision par abonnement (dite aussi TV à péage, en américain pay-TV). Pas encore une concession certes, mais une autorisation assortie de conditions auxquelles les intéressés sont d'accord de se soumettre.

Qu'en pense la SSR qui se trouve ainsi placée devant une nouvelle concurrence, surgie avec l'aval de son autorité de surveillance? Dès jeudi dernier, elle fait savoir que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes mass-médiatiques, et que le Conseil fédéral a bien agi en suivant le modèle préconisé par la Direction générale de la Giacomettistrasse. Comme si M. Schürmann, ancien routier de la politique, avait doublement convaincu M. Schlumpf, en le forçant non seulement à prendre une décision — ce qui est déjà une performance — mais aussi à faire un choix pour une fois favorable à la SSR.

Tant de sérénité a de quoi étonner. La SSR ne voit-elle pas le danger? Se console-t-elle naïvement d'avoir son mot à dire dans la pratique de la pay-TV? M. Schürmann pense-t-il déjà plus loin, à une publicité télévisée sortie de ses blocs-ghettos et au «sponsoring» triomphant à la radio? Bref, la privatisation des mass-médias électroniques, c'est-à-dire la fin du monopole de fait exercé par la SSR dans la diffusion de programmes radio-TV, est-elle à ce point inéluctable et déjà avancée que le recours à la méthode Coué s'impose comme le seul moyen de sauver la face et les nerfs?

Pour faire la part de la haute stratégie et du défaitisme jobard, il faut reprendre l'histoire et les protagonistes de la pay-TV à l'helvétique.

L'histoire remonte en fait à 1931, année où l'administration accorde à deux sociétés, Radibus SA et Rediffusion SA, une concession les autorisant à retransmettre les émissions radiophoniques sur un réseau privé, le câble s'avérant dans certaines circonstances plus fiable que l'onde hertzienne.

D'emblée, Rediffusion prend une position dominante, d'abord dans la région zurichoise, puis dans celle de Berne (suite au rachat du réseau Radibus en 1946). Rediffusion investit de longue date pour l'après-radio, et se trouve en 1961 à la tête du premier réseau de télédistribution par câble installé dans le monde.

En 1982, Rediffusion réalise à nouveau une «première», plus modestement européenne: depuis le 30 avril de l'année dernière, elle exploite une télévision à l'abonnement, dénommée Teleclub et astucieusement jumelée depuis lors avec un mini-journal télévisé présentant des informations d'intérêt surtout régional (Zurich).

Dernière «première» en date, Rediffusion retransmet, depuis le 15 juillet 1982 et par une partie de son réseau zurichois, les programmes de la télévision britannique par satellite.

### LE MONOPOLE DE REDIFFUSION

De câble en antennes collectives, Rediffusion s'est donc créé une position de monopole de fait dans la télédistribution. Sur les quelque 800 000 récepteurs TV raccordés à un télé-réseau, la moitié appartient à des abonnés Rediffusion, qui domine dans les villes et régions de Bienne, Berne, Olten, Saint-Gall et Zurich. Son principal concurrent, Telesystems/Telekabel AG, ne détient qu'un dixième du marché.

Bien que très actif dans le secteur de la (télé) communication, Rediffusion ne juge pas utile d'informer sur la marche de ses affaires.

Les ventes du groupe sont évaluées à 130 millions de francs, obtenus dans la vente au détail de matériel radio-TV-hifi, la télédistribution et la TV en

circuit fermé. Le tout est contrôlé par une holding domiciliée à Neuchâtel (Rediffusion Télévision SA), société au capital de 12 millions, elle-même filiale à 60% des deux Câbleries de Cortaillod et de Cossonay; quant à la succursale suisse d'ITT, la Standard Telephon und Radio AG, elle détient elle aussi une participation de l'ordre de 30% au capital de Rediffusion. Cette société et les Câbleries de Cortaillod ont le même président (André Jacopin). A la tête de Rediffusion, on trouve Georges Klemperer, administrateur-délégué et directeur général, omni-présent dans les affaires de médias, et Pierre Meyrat, directeur et responsable de la pay-TV.

Dans une interview donnée au «Sonntags-Blick» de dimanche dernier, Pierre Meyrat précise que la télévision à péage ne rapporte pas (encore) de l'argent à Rediffusion. A raison de Fr. 28.— par mois ou Fr. 336.— par an pour 120 films différents par année, projetés chacun 6 à 8 fois pendant une période de 6 semaines, les abonnements encaissés ne couvrent ni les frais d'acquisition et de retransmission, ni les droits de diffusion. D'autant que si les contrats de télédistribution sont passés avec les propriétaires (les locataires ayant tout au plus la possibilité de faire «plomber» leur prise), les abonnements au Teleclub et à tout autre pay-TV sont souscrits et directement payés par les détenteurs d'un récepteur TV, complété par l'indispensable décodeur. Autre obstacle, les films proposés ont tous au moins deux à trois ans d'âge, et ont souvent fait au moins un passage sur les petits écrans de la SSR.

N'empêche, et même si la télévision à péage ne semble pas devoir faire un boom, ses promoteurs spéculent sur un développement analogue à celui observé notamment en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, où les téléspectateurs s'abonnent volontiers à deux ou plusieurs chaînes de pay-TV, histoire d'avoir un choix de films pour leurs soirées de cinéma à domicile — ce qui n'empêche pas ces chaînes de se faire une concurrence acharnée, mortelle même aux USA.

Or donc, la télévision à péage va se développer. Et puisqu'elle a un avenir, elle doit faire partie de l'offre de médias proposée au consommateur suisse de programmes sur petits écrans. Sur ce point, le fatalisme tranquille de la Commission Kopp (dont M. Klemperer faisait partie) rejoint l'optimisme résolu de Rediffusion et de quelques autres (parmi lesquels on trouve les propriétaires de cinémas romands, qui font bonne mine à mauvais film). A mi-chemin, on trouve donc le Conseil fédéral, qui a prudemment autorisé des essais de pay-TV dans les régions de Zurich (Teleclub/Rediffusion repris dans certains quartiers par TV-Film-Club/Autophon et de Soleure (TV-Film-Club/Autophon).

Si ces exploitants de téléseaux veulent retransmettre des programmes diffusés par satellite (ECS 1, lancé par Ariane le 16 juin dernier), ils

devront s'entendre entre eux, et avec divers partenaires, tant en Suisse alémanique qu'en Romandie. Dans les deux grandes sociétés régionales, la SSR sera partie prenante. D'où sans doute son contentement-soulagement à la suite des décisions prises par le Conseil fédéral.

Mais le calcul de la SSR peut s'avérer dangereux. A supposer que la moitié des «câblés» s'abonnent à un système de pay-TV, et que la moitié de ces derniers estiment dès lors inutile de continuer à payer leur concession de réception-TV, cela peut faire 200 000 taxes en moins à encaisser, soit une réduction de 10% de l'effectif actuel.

Une réduction qui, soit se répercuterait sur les programmes, soit devrait être compensée par la publicité, dont le produit représenterait dès lors une part encore accrue des recettes SSR (actuellement 22%). Voyant encore se réduire les moyens finan-

ciers assurant son indépendance, la SSR va multiplier les programmes d'économies (après Adminus I et II, Optimus et autres Restrictus) et s'épuiser à remplir la mission que lui prescrit la concession — d'une façon qui plaise à la future autorité indépendante de plaintes.

Dans le même temps, les médias privés vont obtenir l'un après l'autre l'autorisation d'exploiter, avec ou sans publicité, les nouveaux filons de la télécommunication.

A ce grand jeu du petit écran, les PTT sont à tout coup gagnants: leur monopole technique demeure inscrit dans la Constitution. Et les usagers risquent bien de perdre: à force de se diluer entre différents prestataires, le caractère de service public de la radio et de la télévision s'effacera irrémédiablement.

#### NOTES DE LECTURE

## Vahé Godel, ou la dérive vers l'essentiel

Que dire d'un livre de poèmes? Quelle métalangue pour dire la langue poésie? Sinon un autre poème, mais trop sage, trop commun, et partant traître en sa traduction prosaïque...

Le titre du dernier recueil de Vahé Godel semble précisément à ras de prose: «Faits et gestes»<sup>1</sup>. Encore tout courants les premiers mots: *Par où commencerai-je?* Mais à la deuxième phrase déjà l'ancre est levée: *brisée l'ultime flèche...*, et la dernière du premier morceau est déjà loin au large: *il neige en mon carquois*.

Et nous voilà partis pour une belle dérive et pour de bien beaux rêves!

Des escalades, des envolées: *Je gravis la plus belle des collines d'or*; des défis de maître à bord: *Viennent les briseurs de vitres / j'ai condamné toutes les portes / ... je reste seul / immobile / en plein*

*vent*; des aveux d'enfant perdu: *(je) ne sais plus moi-même où je me trouve / ce que je cherche au juste / — ce que je fais*.

Et au cœur même de l'écoulement surgissent d'héraclitéennes fulgurances: *Je traverse un fleuve immobile / s'y consomment / s'y confondent toutes les écritures*; et le temps est audacieusement renversé: *... le fleuve reflue vers les collines*; et «Faits et gestes» (poème dédié à Butor) dialectisent la vie et la mort: *Je fais l'amour / je fais la guerre / et je bâtis!... Je fais le mort / en pleine mer / je fais la planche / et je dérive...*

Vahé Godel nous emmène loin des insignifiances, vers la haute mer où l'essentiel fait signe. «Dans le champ de l'illimité», comme m'avait dit en forme d'adieu Lorenzo Pestelli. Or justement c'est à lui que la piécette *Le sang des pierres* est offerte: *seul nous éclaire encore / le sang des pierres*.

Mort qui révolte: *La mort buveuse de sang ... Trouer, lacérer, décapiter la mort*. Vaincre la mort par le poème, fait et geste de résurrection et d'éternité: *Ouvrez le livre / ouvrez-vous livrez-vous à lui*

*/ mourez afin qu'il vous fasse revivre ... pénétrez dans le livre de la plus longue nuit / revêtez-vous des plumes du silence / ... où le poème brûle tel un oiseau de neige*.

Poème, mots qui veulent dire le silence. Silence qui dit l'être. Silence du fait et du geste. Silence présence, accomplissement: *... voir scintiller l'effigie du silence*. Le grand cercle est ici décrit: du silence au silence par le verbe médiateur.

Alors s'aperçoit la réconciliation d'un temps retrouvé, à la fois en une réminiscence d'éternel et en une reconnaissance de l'instant fragile: *la nuit sur l'eau courante / j'érige de mémoire / une arche lumineuse / ... le moindre cri le moindre accord / tiré de la lyre du vent rallume l'âge d'or...*

Merci Vahé Godel, et que ceux qui ont des yeux pour lire écoutent, émerveillés, ton silence.

C. D.

<sup>1</sup> A La Baconnière, coll. La Mandragore qui chante, Boudry, 1983.

## Epuration des eaux: des stations pour un sur-place

*Encore l'eau, direz-vous. C'est vrai que «Domaine Public» n'a pas lésiné sur les colonies, concernant ce sujet: Pierre Lehmann couvre régulièrement ce domaine, démontrant le mécanisme de la protection des eaux et ses incohérences.*

*Nous estimons que ce thème est de première importance. Tout d'abord parce que l'eau est une matière première vitale dont nous avons trop longtemps cru qu'elle était inépuisable. Ensuite parce que la politique de protection des eaux est révélatrice d'une manière de gérer les problèmes, qui peut donner l'illusion d'une action efficace, mais qui oublie le but initialement visé.*

*Une étude sur l'application de la législation fédérale sur la protection des eaux montre de manière convaincante cette évolution<sup>1</sup>. Des conclusions qui sont utiles pour d'autres législations.*

Au début des années cinquante, lorsqu'on prend conscience de la dégradation croissante de la qualité des eaux en Suisse, un large accord se fait rapidement sur la nécessité d'une intervention. Large soutien sur le principe, divergences quant aux moyens. Alors que les cantons, les communes et les professionnels de l'épuration estiment indispensable une aide financière de la Confédération, l'industrie s'y oppose. Cette dernière obtient que les subventions fédérales soient accordées dans des situations exceptionnelles seulement, et qu'on

<sup>1</sup> W. Bussmann. «Gewässerschutz und Kooperativer Föderalismus in der Schweiz», Haupt Verlag, Bern 1981.

tienne compte dans l'application des possibilités techniques et des charges économiques et financières des entreprises. Pour sa part, l'agriculture réussit à échapper presque complètement aux exigences de la loi.

Mauvais départ. Le coup de fouet attendu n'a pas lieu. Sans subventions, communes et cantons font le gros dos. Ce n'est qu'après 1962 que la construction des stations d'épuration démarre vraiment, quand la Confédération introduit les subventions généralisées.

Mais rapidement, on constate une grande diversité dans l'application de la loi. Les organisations regroupant les professionnels privés et publics de l'épuration revendiquent une standardisation; les associations de pêcheurs lancent une initiative populaire.

La nouvelle loi de 1971 est plus complète et plus précise; les subventions sont augmentées. Dès lors, le rythme de construction du réseau d'épuration s'accélère.

En 1980, la capacité du réseau permet d'épurer les eaux usées de plus de 80% des habitants.

Pourtant, si on se réfère au but recherché, à savoir l'amélioration de la qualité des eaux, on doit parler d'échec.

### A LA FAVEUR DE LA RÉCESSION

Les investissements consentis n'ont pas pu compenser — et de loin pas! — la croissance économique et l'évolution démographique. Ce n'est qu'avec la récession des années septante que la pollution des eaux diminue, pour se stabiliser au niveau de la situation de 1957, entrée en vigueur de la première législation. Les milliards dépensés et la politique menée pendant plus de vingt ans n'ont pu que contenir le phénomène, mais ne l'ont pas modifié.

Comment expliquer cet échec?

Dans les années soixante, on a pu relever de grandes différences d'application entre les cantons.

Mais paradoxalement, on n'a pas constaté de rapport positif entre les efforts entrepris et la qualité des eaux: plus la proportion d'habitants reliés à des stations d'épuration est élevée, moins bonne est la qualité de l'eau. Tout simplement, les cantons les plus pollués ont fait un gros effort d'investissement, sans pour autant maîtriser totalement l'évolution de la pollution.

En réaction à cette situation, et sous l'impulsion des professionnels privés et publics de l'épuration, on unifie les dispositions légales: 250 pages de textes d'application!

### L'OBJECTIF PERDU DE VUE

Au nom de l'égalité de traitement, on impose le réseau d'épuration uniformément sur tout le territoire. Solution intéressante pour les fabricants de tuyaux et pour les fonctionnaires cantonaux qui voient leur tâche simplifiée. Mais solution qui ne prend pas en compte l'objectif: si, par hypothèse, on avait renoncé à construire 436 petites usines dans des régions peu peuplées et utilisé les sommes équivalentes à renforcer les stations desservant les concentrations urbaines, on aurait amélioré de 10% la qualité des eaux en Suisse.

D'autre part seule la construction de stations d'épuration étant subventionnée — et non leur exploitation — les communes ont tendance à choisir la solution la plus économique sur le plan du fonctionnement, solution qui n'est pas forcément la plus adéquate quant au résultat; ou même à économiser sur le budget de fonctionnement!

De même les subventions fédérales couvrent la construction des collecteurs, mais pas celle des canalisations. D'où des retards dans le raccordement des nouveaux quartiers...

Pour ce qui est des industries, elles ne sont pas soumises au principe du pollueur-payeur, mais axées avant tout selon la quantité d'eau utilisée. Cette règle incite les entreprises à minimiser leur consom-

mation d'eau, plutôt qu'à restreindre la charge polluante. Il faut signaler que si le Vorort est associé étroitement à l'élaboration des règles générales, ce sont les différentes branches les plus touchées par la législation (chimie, huiles, papier) qui participent à l'élaboration des règles particulières.

Pourtant il faut chercher les causes profondes de cet échec dans la manière dont les termes de la solution ont été posés. Pour respecter au mieux la liberté du commerce et de l'industrie, on a opté pour une solution qui consiste à traiter les eaux polluées, au détriment de prescriptions limitant cette pollution (produits et modes de production polluants).

---

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Petit maltraité de littérature romande

Je viens d'avoir une grande joie: en constatant que *La Nouvelle Revue de Lausanne* passait en feuilleton *La Devinaise*, de Landry, c'est-à-dire, de l'un de nos meilleurs romanciers, l'un de ses meilleurs livres. Espérons que l'exemple sera suivi. Que reparaitra ce *Davel* du même Landry, qui est à mon sens ce qu'on a écrit de mieux sur le sujet, avec peut-être un court texte d'André Bonnard, paru jadis dans la revue de *Belles-Lettres*. Et pourquoi pas un roman de Buenzod? un autre de Zimmermann, *La Chaux d'Abel*, par exemple?

Hélas, pour le reste, les arts et les lettres continuent d'être tenus en petite estime dans notre pays: — C'est à la radio l'émission de Mousse Boulanger qui disparaît, la seule émission consacrée à la poésie en Suisse romande, et d'une remarquable qualité.

— Ce sont les différentes instances officielles qui refusent de même consulter les différentes sociétés, d'écrivains, de peintres ou de musiciens, et qui pré-

Ainsi, le coût de la pollution des eaux a pu être largement transféré aux budgets des collectivités publiques.

Aujourd'hui, vu les coûts croissants et la situation précaire des finances fédérales, on constate qu'il est de plus en plus difficile d'améliorer l'efficacité des usines d'épuration. Un cul-de-sac.

Et voilà comment, d'une politique dont les objectifs sont unanimement approuvés, on passe à une pratique contrôlée par la bureaucratie et des technocrates, surveillée de près par l'industrie, largement soustraite au pouvoir politique et qui perd de vue la qualité des eaux.

---

fèrent s'adresser à des individus particuliers (*divide ut impera!*), choisis il faut bien le dire un peu arbitrairement.

En veut-on un exemple? Le Département de l'instruction publique de Genève a eu l'idée — excellente — de faire dresser une liste de deux cents auteurs romands contemporains à l'intention des écoles genevoises. Pour cela, elle s'est adressée à M. Marc Nicole, «chargé de mission», lequel à son tour assure avoir eu recours au répertoire de la Société des écrivains suisses et à la Société genevoise des écrivains — dont la commission n'a malheureusement pas pu terminer son travail à temps! Il a donc pris le parti de choisir lui-même. Le résultat est insuffisant.

Ayant décidé de joindre aux vivants les *disparus* les plus notables des années 70, M. Nicole oublie notamment C.-F. Landry, Emmanuel Buenzod, Gustave Roud et Gilbert Trolliet, c'est-à-dire deux des plus importants romanciers et deux des plus grands poètes de notre pays.

Pour les vivants, on a l'impression fâcheuse qu'il procède au petit bonheur, sans trop savoir de quoi il parle, suivant simplement l'annuaire de ladite

Société suisse. C'est ainsi qu'il retient M. Virgile Moine. Je n'ai rien contre M. Moine, estimable homme politique bernois, auteur entre autres d'une *Histoire de l'école normale des instituteurs du Jura*, éditée en 1937 par le Département de l'instruction publique du canton de Berne, probablement épuisée et dont on voit mal en quoi elle peut intéresser les enseignants et les écoliers genevois. En revanche est négligé G.-A. Chevallaz... Mais aussi Jean Matter, musicologue et romancier important; Frank Jotterand, homme de théâtre; Freddy Buache, historien du cinéma; Jean-Claude Pignet, romancier (*Les Gitans*, éd. de Minit), Madeleine Santschi, romancière (*Sonate*, au Mercure de France) et traductrice... Etc.!

On se félicite de voir mentionné Auguste Viatte, tout en déplorant de ne pas voir relevé son ouvrage capital, *Les sources occultes du romantisme* (2 vol., réédités en 1965), ni son *Victor Hugo et les illuminés de son temps*.

Puisque des «non-littérateurs» figurent, on s'étonne de ne pas trouver Jean Piaget.

On s'étonne de voir énumérées les vingt-quatre œuvres de Pierre Ancenis, sans que soit indiqué s'il s'agit de romans, d'essais, de poésies — et l'on plaint un peu l'infortuné enseignant qui aurait l'idée de faire lire par ses élèves *Place aux jeunes*: il aura des ennuis avec les parents!

On s'étonne parfois de l'ordre adopté, par exemple pour Pernette Chaponnière: *Toi que nous aimions*, 1955, *Eau douce*, 1957; *Le Trésor de Pierrefeu*, 1953; *A la rescousse*, 1955 — tous des romans. Enfin, en ce qui me concerne, je me sens fort honoré de figurer, et de voir indiquée ma traduction de *Harry Wind*, tout en regrettant que le nom de l'auteur, *Diggelmann*, ne soit pas donné. L'auteur, malgré tout, ça compte!

... Et voilà qu'une fois de plus, je n'ai pas parlé des *Rebelles*, de Jean Ziegler, «professeur à la Sorbonne» — vous ne perdez rien pour attendre!

J. C.

## Le monstre du val d'Anniviers

Le lynx sera-t-il à l'actualité valaisanne estivale ce que le monstre du Loch Ness était, au moins avant la révélation des Ovni, à la presse mondiale en mal de copie? Personne, en tout cas, n'y perdrait au change...

Le feuilleton de ce fameux lynx empaillé exhibé lors de la dernière assemblée des chasseurs valaisans à Vissoie, et sur lequel, ô horreur, les autorités valaisannes associées ce jour-là aux festivités avaient jeté un coup d'œil complaisant, ce feuilleton-là vient de trouver une première conclusion: non-lieu après la plainte du WWF qui demandait que la responsabilité de plusieurs personnalités, et non des moindres, soit tirée au clair dans cette affaire; le commandant de la Police cantonale, le conseiller d'Etat, chef du Département de l'environnement, le chef du service de la chasse, le président de la Diana d'Anniviers, se trouvent donc blanchis de toute faute. Mais qui sait si de nouveaux rebondissements ne vont pas une nouvelle fois défrayer la chronique: les autorités se réservent en effet la possibilité de reprendre la procédure si de nouveaux fait venaient à leur connaissance... Et là, suivez bien la chronique anniviarde: au début du mois de juin, ne signalait-on pas la découverte d'une brebis déchiquetée dans des buissons près de Saint-Jean, une des plus belles brebis du troupeau, plus de trente kilos, un méfait que la rumeur publique et villageoise mettait aussitôt sur le compte des lynx que les écologistes s'acharnent à vouloir réintroduire dans notre pays...

Une affaire à suivre, bien entendu.

Pour l'instant, versons humblement au dossier une pièce qu'un de nos lecteurs érudits vient de nous

faire parvenir et qui prouve à tout le moins que la tradition de l'empaillage des bêtes réputées féroces ou nuisibles ne date pas d'hier.

Ecoutez donc ce passage de la communication faite à l'assemblée générale de la Murithienne (Société valaisanne des sciences naturelles), à Sion, le 5 août 1919, par le chanoine P. Bourban (vous retrouverez cette communication dans son entier dans le «Bulletin» de la Murithienne, fascicule 41/1919-1920).

L'orateur donnait tout d'abord connaissance d'un décret publié en 1634, dans la commune de Mex. Dans la langue originale:

*Récompence on paye à ceux qui tueront les bestes cy bas. Nommées.*

*Les scindics des lieux ou semblables bestes se prendront payeront à celui qui prendra un tiercelet ou criblette qui chassent la venaison, 3 gros bonne monnaye pour un Espervier ou faulcon, 6 gros bonne monnaye pour un mochet Schuettes Chathuant un duc volant 20 gros, pour la prise d'un Loup ou Ours 13 Escutz bonne monnaye et à ceux que le Scindique fasse refus de peier ce que dessus Il payera le double.*

Et le chanoine de commenter:

*Combien de temps encore depuis ce décret des Seigneurs syndics de Mex, il y a eu encore des cerfs, des bouquetains et des ours sur ce territoire? Nous ne le savons pas. Par contre, j'ai d'un vieillard de Saint-Maurice, qui le tenait de son père, contemporain de l'événement, l'histoire du dernier loup qui y a vécu.*

*Ce devait être autour de 1830. A pâturage des Pras, sur la gorge du Torrent de Mauvoisin, des chasseurs poursuivent le dernier loup. Ils le blessent de leurs vieux fusils à briquet. Mais le loup saute encore par-dessus une haie. Le propriétaire de la montagne est là pour le recevoir et il*

*l'assomme. A qui va-t-il maintenant appartenir? Des deux côtés de la haie, on en réclame la propriété. Ce sont des protestations; c'est un procès; c'est devant le tribunal du gouverneur au château de Saint-Maurice que la chose va se terminer.*

*Pour l'instant, c'est Nicolas Richard, propriétaire au-delà de la haie, qui a donné le dernier coup au loup et qui le tient avec le vieil adage melior est conditio possidentis.*

*Pour la prime donnée par la commune selon décret sur la récompense aux chasseurs, on pouvait attendre la sentence du juge. Par contre, un autre bénéfice qui était plus considérable, devait être réalisé sans retard. C'était, selon les us et coutumes du Valais, la quête, la bête en main, pour les loups et les ours dans les communes de la contrée, et pour les éperviers et tout ce qui avait un peu la façon ou la couleur d'un motzet, chez toute les ménagères de la commune, possédant des poules. Un épervier, on le portait facilement; mais un loup ou un ours, c'était impossible. Alors on inventa l'art d'empailler. On vidait la bête en examinant bien dans l'estomac et les intestins tout ce qui pouvait révéler des crimes de la vie du malfaiteur. Puis en l'empaillant pour le présenter au public, il ne fallait pas lui donner la figure d'un mouton, mais tous les airs féroces de sa race! C'est pourquoi, les vieux chasseurs du Valais peuvent être acclamés comme les premiers empaillieurs et les premiers anatomistes du monde.*

*Dans l'estomac du dernier loup de la commune de Mex, on trouva un nœud de corde qui reprochant au voleur un grand crime, le vol d'un mouton ou d'une chèvre, n'avait pas voulu être digéré ni passer plus loin.*

Où l'on retrouve le sens original de cette exhibition de l'animal empaillé qui a tant fâché le WWF... Est-ce trop demander de savoir quel a été le montant de la prime communale, par qui elle a été versée, et de combien de bouteilles de fendant les chasseurs ont-ils été payés par les propriétaires de brebis pour leur haut-fait?